

# l'union

CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE

 **L'Ardennais** Publié sur *L'Union* (<http://www.lunion.presse.fr>)[Accueil](#) > L'appellation champagne, chasse gardée

## L'appellation champagne, chasse gardée

Par *Anonyme*

Créé le 13/10/2010 17:37

**Unilever, le géant anglo-néerlandais des cosmétiques, vient d'être condamné à retirer de la vente le shampoing "Andrélon Champagne". Une nouvelle victoire pour le plaignant, le comité interprofessionnel du vin de Champagne, défenseur opiniâtre de l'image du champagne.**

On ne touche pas impunément à l'appellation champagne. Le dernier à en avoir fait les frais est le groupe anglo-néerlandais Unilever. Le géant de la cosmétique a été condamné, vendredi dernier, par le tribunal de La Haye à retirer de la vente ses shampoings "Andrélon Champagne" et à cesser toute utilisation publicitaire de la dénomination champagne, sous astreinte de 5.000 euros par jour de retard. Unilever a également été condamné à verser au CIVC la somme de 25.000 euros. Un coup dur avec de lourdes conséquences financières pour la société, qui selon la presse néerlandaise, "avait produit 340.000 bouteilles, à l'occasion du 70e anniversaire de la marque Andrélon".

Ce jugement fait suite à une plainte du CIVC (Comité interprofessionnel du vin de Champagne), défenseur opiniâtre de l'image du champagne : "nos actions visent à éviter tout détournement et affaiblissement de la notoriété et de la marque champagne".

Après de vaines tentatives de règlement amiable, le CIVC a engagé une action judiciaire. "La campagne publicitaire - très largement diffusée au Pays-Bas par affichage, radio et télévision - faisait clairement référence au champagne et reprenait la plupart des codes associés au champagne, tels l'univers de la célébration, le seau à glace...", rappelle Charles Goemaere, responsable des services protection de l'appellation au CIVC.

### "1195 dossiers en cours, dans 70 pays"

Une tentative d'appropriation de l'appellation champagne, parmi de nombreuses autres. "Depuis 10 ans, nous n'avons jamais perdu un procès sur ce terrain-là. Régulièrement, certains fabricants essayent de détourner l'image du champagne pour promouvoir des lunettes, des parfums, des jouets pour chien... et tout autre genre d'objets, en essayant de faire croire que leur produit renforcerait la notoriété du champagne. Il faudrait presque les remercier pour cette publicité gratuite", ironise Charles Goemaere, "mais il ne faut pas inverser les rôles, ils cherchent à bénéficier du rayonnement et de l'image qui colle au champagne. Les juges ne sont d'ailleurs pas dupes et balayent ce genre d'arguments".

Le CIVC suit actuellement "1195 dossiers, à travers 70 pays". Sont régulièrement pointés du doigt : les Etats-Unis, la Russie, le Vietnam, l'Argentine et le Brésil... "Plus on cherche, plus on trouve... donc on pourrait sûrement engager plus de poursuites... mais notre capacité d'investigation est limitée", souligne le responsable des services protection de l'appellation.

Difficile de tenter de dresser le profil type du contrevenant : "Ce sont aussi bien des grands groupes, comme Unilever, que des indépendants... On ne peut pas faire de typologie, c'est un phénomène diffus".

Pour le tribunal, l'usage du terme champagne et les multiples publicités faisant directement allusion au champagne, sont très clairement en infraction avec la législation européenne sur les dénominations protégées qui interdit notamment d'exploiter "la réputation d'une appellation d'origine ou indication géographique".

Alexandre Allard

### Photos / vidéos

Auteur : Remy Wafflard

Légende : "Le nom Champagne est une appellation d'origine protégée dont Unilever a violé les droits", a indiqué dans un communiqué le tribunal de La Haye

**Visuel 1:**



**URL source:** <http://www.lunion.presse.fr/article/marne/lappellation-champagne-chasse-gardee>